

CINQ-CENTS.

ANCIENS.

dépenses du corps législatif, et une autre Résolution qui fixe celles du Ministère de la police à 2 millions 212 mille livres.

25 *Fructidor* (11 Septembre.)

Les Conseils ne s'assemblent pas. †

26 *Fructidor* (12 Septembre.)

Aubert fait au nom de la Commission des finances un rapport sur les décharges et réductions à accorder sur les contributions directes de l'an 6. Le rapport contient de très-tristes détails sur la position d'un grand nombre de contribuables. Le Conseil prend une Résolution qui règle le mode des réductions à accorder.

Le Conseil approuve la résolution qui fixe à 600 millions les dépenses de la République pour l'an 7, et celle qui pourvoit aux dépenses des hospices.

27 *Fructidor* (13 Septembre.)

Aubert fait un rapport et propose une Résolution sur les moyens de fournir aux dépenses locales du Département de la Seine et de la Commune de Paris. Ces moyens consistent en droits sur les objets de consommation : qui formeront un octroi de bienfaisance. Ils sont adoptés. — Bailleul fait prendre plusieurs Résolutions relatives aux finances,

Le Conseil approuve une Résolution relative à la compétence des Conseils militaires.